

Résultat définitif après réouverture de l'offre publique mixte visant les actions de la société.



1. Euronext a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers, que pendant la durée de réouverture de l'offre publique mixte visant les actions de la société VOGO, soit du 4 décembre au 17 décembre 2025 inclus, la société ABEO a acquis, par remise de 3 actions ABEO à émettre et 16,40 € pour 16 actions VOGO présentées, 275 266 actions VOGO.

Par conséquent, à la clôture définitive de l'offre publique mixte, l'initiateur détient directement 5 570 787 actions VOGO représentant 6 440 353 droits de vote, et de concert avec la société Jalénia¹, 5 574 287 actions VOGO représentant 6 446 653 droits de vote, soit 90,84% du capital et au moins 90,59% des droits de vote de la société² (hors auto-détention de VOGO).

2. Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.

¹ Société civile contrôlée par M. Olivier Estèves (Président-directeur général d'ABEO), et agissant de concert avec ABEO.

² Sur la base d'un capital composé, au 22 décembre 2025, de 6 136 066 actions représentant 7 116 596 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.